



INFO - COVID-19, SANTÉ, SOLIDARITÉ

COVID-19 : JE ME PORTE VOLONTAIRE !

Vous êtes nombreux, professionnels, étudiants, non-soignant à vous être spontanément manifestés pour aider et contribuer à la gestion de crise COVID-19 en proximité. Nous vous en remercions sincèrement ! Retrouvez sur cette page, les modalités pour vous porter volontaire !

Mis en ligne le 07 avril 2020

Des ressources exceptionnelles sont mobilisées pour accompagner les établissements pour faire face à la crise liée au COVID-19

L'ARS Pays de la Loire a mis en place un dispositif permettant d'articuler cette mobilisation régionale afin d'apporter une réponse au plus près des besoins, tout en permettant la solidarité entre territoires.

La réserve de mobilisation des étudiants en santé (RME)

Activée le 20 mars, elle vise à répondre aux besoins des établissements sanitaires et médico-sociaux. Elle fait appel aux élèves et étudiants en santé actuellement en formation en filières para-médicales (aide-soignant, infirmiers, masseurs-kinés...) et médicales (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).

La réserve de mobilisation des professionnels (RMP)

Activée le 26 mars, la plateforme renforts-COVID Pays de la Loire est ouverte aux professionnels volontaires (soignants et non-soignants) pour se faire connaître ; et aux structures de santé pour faire connaître les besoins de renforts en personnels.

Ce dispositif de mobilisation des professionnels est géré à l'échelle de chaque direction territoriale - ARS, pour les besoins non satisfaits par la réserve étudiante, si le besoin concerne des professionnels diplômés, ou s'il nécessite une compétence spécifique.

je suis volontaire : <https://ars-pdl.fr/covol/public/volontaire> ↗

je suis un établissement, une structure et j'ai besoin de renforts en personnel : <https://ars-pdl.fr/covol/public/> ↗

Si vous n'avez pas reçu d'identifiant, adressez la demande à ars-pdl-covid-data@ars.sante.fr

La réserve civique pour l'aide citoyenne

Une réserve civique est également ouverte aux acteurs publics et associatifs, aux citoyens qui souhaitent contribuer à des missions

d'aide alimentaire aux plus démunis,
de garde exceptionnelle d'enfants,
de lien avec les personnes fragiles isolées,
de solidarité de proximité

Elle est organisée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), qui travaille en partenariat étroit avec l'ARS

Plus d'informations sur : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> ↗



≡ RETOUR À LA LISTE



Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40

📞 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30